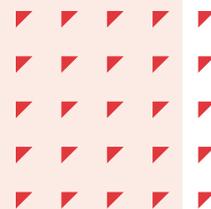


La validation des acquis de l'expérience (VAE)



Vous avez une expérience professionnelle mais pas de diplôme en rapport avec celle-ci ? La validation des acquis de l'expérience (VAE) vous permet d'obtenir, sur décision d'un jury, tout ou partie d'un diplôme sans avoir à suivre une formation. Une opportunité à connaître, l'occasion de prendre conscience de vos propres compétences !

La VAE permet d'obtenir une certification ou une partie de certification appelée "bloc de compétences" sur la base d'une expérience professionnelle et/ou extraprofessionnelle : bénévole, élu, volontaire, sportif de haut niveau, aidant familial...

- > La démarche est ouverte à tous (quels que soient l'âge, la nationalité et le statut), il suffit de justifier d'une expérience en rapport direct avec le diplôme visé.
- > Aucun diplôme n'est exigé pour s'engager en VAE !
- > **La démarche VAE n'est ni une démarche scolaire, ni une reprise d'études.**
- > On peut choisir de ne viser que certains blocs de compétences du diplôme.
- > La VAE est un droit individuel inscrit dans le code du Travail et le code de l'Éducation.

En savoir + sur la VAE

En Bretagne, des **réunions d'information** sont organisées dans chaque GRETA-CFA. Connectez-vous sur le site VAE de l'Éducation nationale pour connaître les lieux et vous inscrire :

- 1- Le tableau des dates de réunion en Bretagne s'affiche en bas de page.
- 2- Positionnez votre curseur sur la date de votre choix. Un formulaire s'ouvre. Il ne reste plus qu'à vous inscrire !

Vous pouvez aussi contacter le GRETA-CFA le plus proche de chez vous.



Vous souhaitez engager une VAE ?

Sachez que vous pouvez bénéficier d'un **accompagnement** pour vous aider à la constitution de votre dossier de validation et vous préparer à l'entretien avec le jury.

Qu'est-ce qu'une prestation d'accompagnement ?

Il s'agit d'une assistance-conseil personnalisée qui vous est apportée pour la constitution de votre dossier et la préparation de l'entretien de jury. Elle consiste à vous guider tout au long de l'élaboration du livret de description des activités. L'aide est à la fois méthodologique, avec l'accompagnateur généraliste (comprendre le dossier, décrypter le référentiel, faciliter la valorisation des expériences, formaliser les arguments) et technique, avec un expert du diplôme (sélectionner les activités à valoriser en priorité). L'accompagnement est composé d'entretiens individuels, et/ou de phases collectives.

Les + du réseau des GRETA-CFA

Une équipe d'experts à votre service

+13 % de chance d'obtenir une validation totale*

72 % des personnes accompagnées ont obtenu une validation totale

Retrouvez nos formations

"Accompagnement à la démarche VAE"
sur le site du réseau des GRETA-CFA

<https://greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/greta-reseau/vae-greta-bretagne/vae-formation-accompagnement>

* Pour les diplômes de l'Éducation nationale et les diplômes d'État du travail social, un candidat accompagné par le réseau des GRETA-CFA de Bretagne a 13 % de chances en plus d'obtenir une validation totale qu'un candidat qui n'est pas accompagné par le réseau des GRETA-CFA (indépendamment du fait qu'il soit accompagné ou non par un autre organisme).

Pourquoi engager une VAE ?

Quels sont les bénéfices à suivre une VAE ? Ils sont multiples et dépendent de votre statut. Avec l'obtention d'un diplôme ou d'une partie de diplôme, la VAE peut vous permettre de :

- obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de vous inscrire à un concours ;
- faire reconnaître vos compétences pour enrichir votre CV ;
- faciliter votre recherche d'emploi.

Au sein de votre entreprise :

- mettre en cohérence votre CV avec votre niveau de responsabilité ;
- enrichir votre fiche de poste ;
- obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle ;

A savoir : Vous pouvez bénéficier d'un congé pour VAE d'une durée pouvant aller jusqu'à 48h.

POUR ALLER + LOIN

Pour aller plus loin, vous pouvez aussi :

> Accéder au **portail national de la VAE**

<https://vae.gouv.fr/>

> Accéder au site, **"Avril la VAE facile"**. Un site interconnecté entre Pôle Emploi et les certificateurs (dont le réseau des GRETA-CFA).

<https://www.emploi-store.fr/portail/services/avrilLaVaeFacile>

Le ministère de l'Éducation nationale est le 1er certificateur par la voie de la VAE. Si vous êtes intéressé.e par les diplômes de l'Éducation nationale vous pouvez vous renseigner sur :

> Le site de **la VAE dans l'Éducation nationale**

<https://vae.education.gouv.fr/>

> La **VAE sur le site de l'académie de Rennes**

<https://www.ac-rennes.fr/validation-des-acquis-de-l-experience-vae-121499>

> Le site du **réseau des GRETA-CFA**

<https://greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/greta-reseau/vae-greta-bretagne>